



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

CHARENTE-MARITIME
Commune de SAINT-AUGUSTIN
Séance du conseil municipal du 18 juin 2024

Délibération n° 2024-084

L'an deux mille vingt-quatre le dix-huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/06/2024.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle - BESSIERE Jean-Pierre - DIERS de LABARRE Nathalie - BERNARD-BARTHE Pierre - SEGUINOT Stéphanie - DIERS Thierry -- VIDAL Isabelle - MARINOT Patrice - LAVERGNE Cécile - DARMON Alexandre - PASLIN Audrey

Absents excusés : M. VENANT Frédéric (pouvoir Mme Stéphanie SEGUINOT)

Secrétaire de séance : Mme Cécile LAVERGNE

Domaine et patrimoine – Locations

Location de la salle des fêtes à titre gratuit – Représentation théâtrale dans le cadre du téléthon

Le Comité d'Animation de Saint-Augustin souhaiterait organiser une représentation théâtrale le week-end des 7-8 décembre 2024 à la salle des fêtes dont les bénéfices seraient reversés à l'association du Téléthon.

Le président a demandé la gratuité pour l'occupation de la salle des fêtes.

Le conseil municipal DÉCIDE et VOTE par 12 voix POUR :

- d'Emettre un avis favorable et d'accorder la gratuité d'occupation de la salle des fêtes les 7-8 décembre 2024 au Comité d'Animation de Saint-Augustin dans le cadre de l'organisation d'une représentation théâtrale dont les bénéfices seront reversés à l'association Téléthon.
- d'Autoriser Mme le Maire à signer toute pièce afférente.

Publication dématérialisée du
Le Maire, Gwennaëlle PROST

2 5 JUIN 2024

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE
Sous le n° 017-211703111-20240618-2024_084DE
Reçu le **2 5 JUIN 2024**